

RN 154 et RN 12

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT À 2X2 VOIES PAR MISE EN CONCESSION AUTOROUTIÈRE

10 décembre 2014 - 13 février 2015

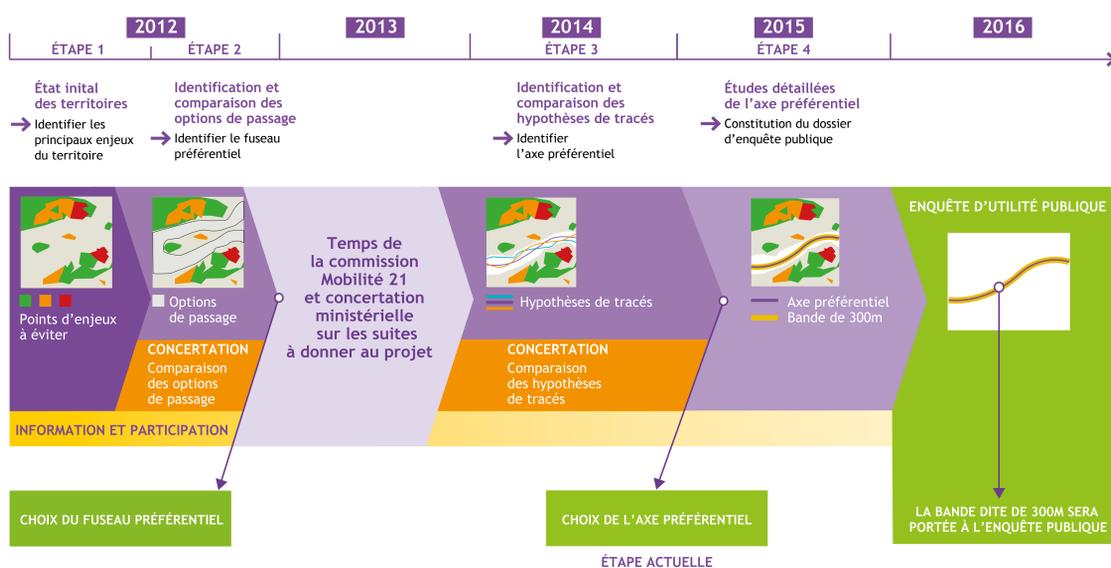
LA CONCERTATION SUR LES HYPOTHÈSES DE TRACÉS ET LE DISPOSITIF DE POINTS D'ÉCHANGES

Une concertation pour choisir un axe préférentiel pour le projet

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Centre, maître d'ouvrage local du projet de mise en concession de la RN 154 et de son tronc commun avec la RN 12, a engagé au printemps 2014 la troisième étape des études de conception du projet. Elle doit permettre d'identifier et de comparer les différentes solutions de tracés et de points d'échanges au sein du fuseau préférentiel choisi fin 2012 (voir carte sur le panneau suivant).

Les avis de la concertation permettront d'éclairer le choix d'un axe préférentiel pour le projet.

Suite au choix de l'axe préférentiel qui interviendra mi-2015, une quatrième et dernière étape permettra d'étudier ses caractéristiques dans le détail. Une bande de 300 m environ, centrée sur cet axe, sera portée à l'enquête d'utilité publique début 2016.



Cette concertation doit favoriser le recueil des avis du public et des acteurs du territoire sur :

- 1. LA COMPARAISON DES SOLUTIONS DE TRACÉS POUR LA NOUVELLE ROUTE** → un tracé unique doit être choisi.
- 2. LA COMPARAISON DES SOLUTIONS DE POINTS D'ÉCHANGES (diffuseurs, nœuds autoroutiers) ENTRE LE PROJET ET LES PRINCIPAUX AXES ROUTIERS** → parmi toutes les solutions proposées, seuls certains points d'échanges seront conservés.

www.154-12.centre.gouv.fr



RN 154 et RN 12

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT À 2X2 VOIES PAR MISE EN CONCESSION AUTOROUTIÈRE

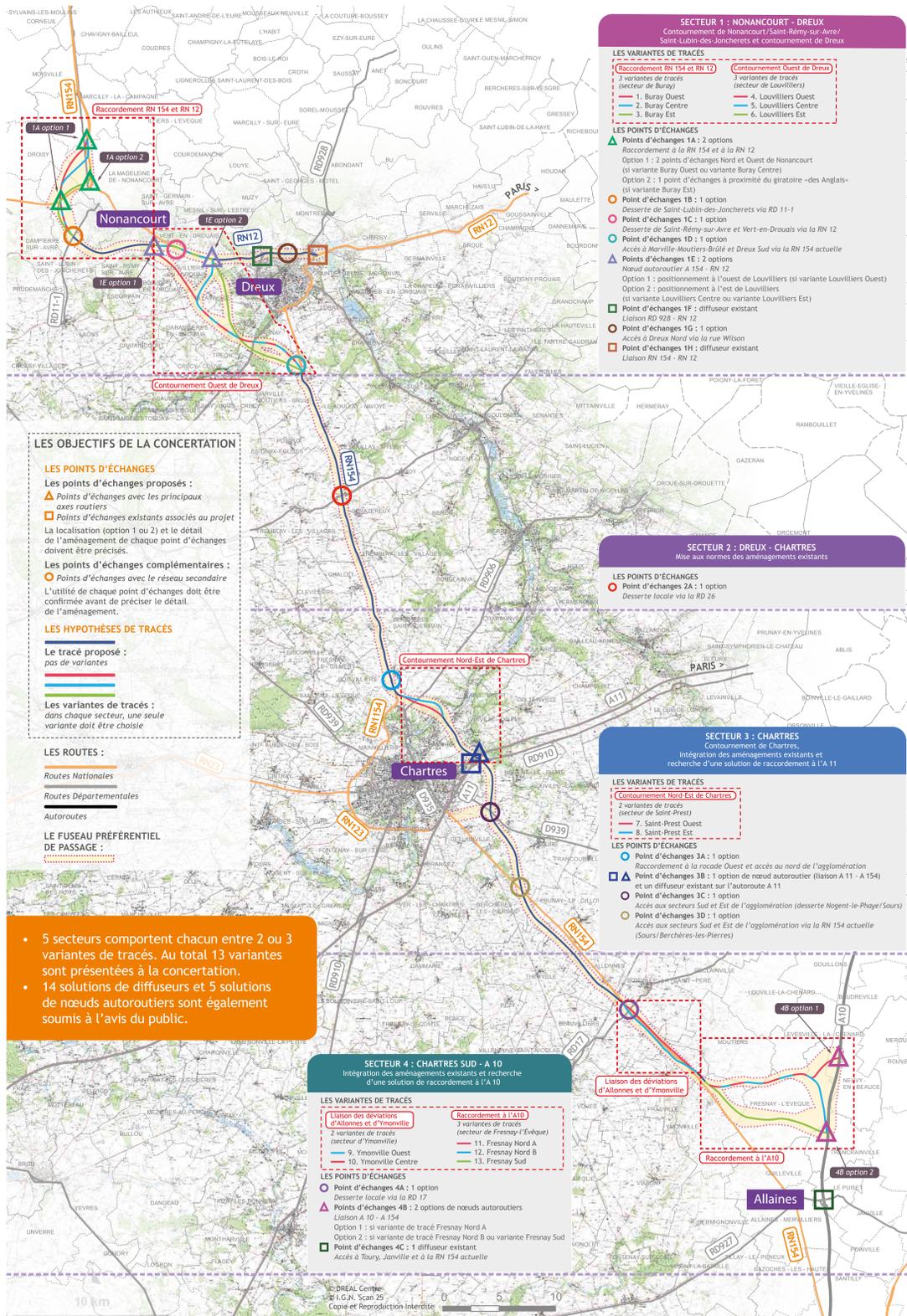
10 décembre 2014 - 13 février 2015

LA CONCERTATION SUR LES HYPOTHÈSES DE TRACÉS ET LE DISPOSITIF DE POINTS D'ÉCHANGES

Les tracés et les points d'échanges présentés à la concertation

La concertation actuellement menée doit nourrir le choix d'un dispositif de points d'échanges (qui sera composé de plusieurs diffuseurs et nœuds autoroutiers sélectionnés parmi l'ensemble des solutions présentées sur la carte ci-dessous) et d'un tracé unique pour le passage de la nouvelle autoroute.

Ces choix doivent s'opérer selon les critères suivants : conditions d'intégration dans le territoire, effets sur le trafic et coût.



RN 154 et RN 12

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT À 2X2 VOIES PAR MISE EN CONCESSION AUTOROUTIÈRE

10 décembre 2014 - 13 février 2015

LA CONCERTATION SUR LES HYPOTHÈSES DE TRACÉS ET LE DISPOSITIF DE POINTS D'ÉCHANGES

Secteur Nonancourt - Dreux

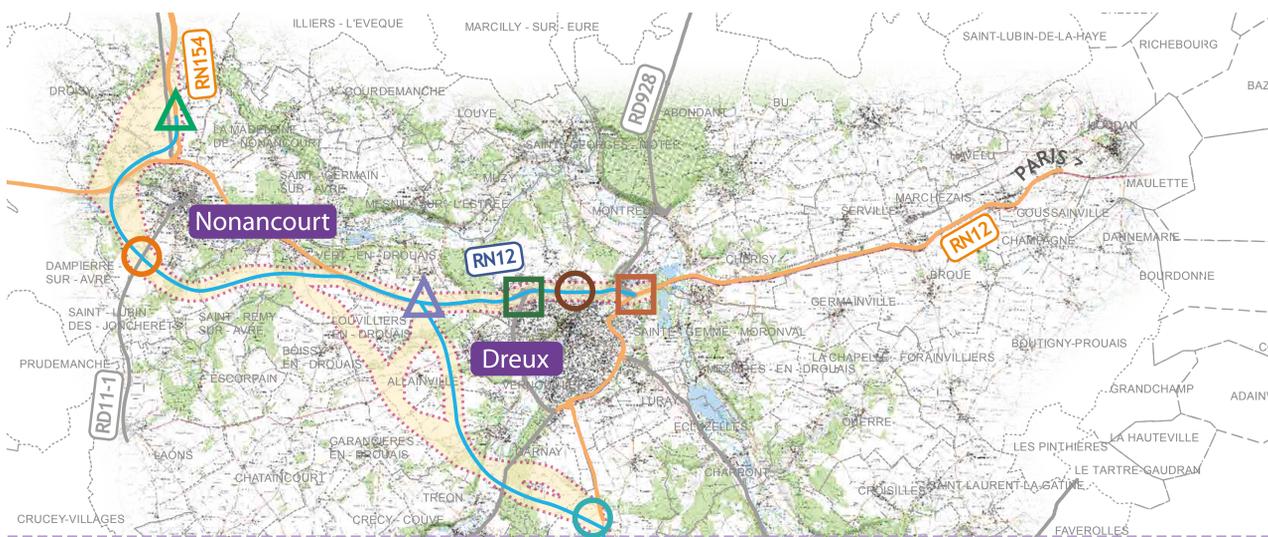
Le tracé et le dispositif de points d'échanges privilégiés à l'issue des études

Le tracé privilégié pour le passage de la nouvelle autoroute est composé des variantes Buray Est et Louvilliers Est ainsi que de l'aménagement sur la place de la RN 12.

Ces variantes sont les plus courtes. De ce fait, elles limitent la consommation de terres agricoles. Elles permettent également d'assurer une bonne intégration du projet dans le territoire en limitant l'impact sur les zones urbanisées et la ressource en eau.

En retenant les variantes les plus courtes, le tracé privilégié est également le moins coûteux.

- 7 points d'échanges seraient à associer à ce tracé :
- 2 nœuds et 3 diffuseurs seraient créés.
 - 2 diffuseurs existants seraient réutilisés.



SECTEUR 1 : NONANCOURT - DREUX
Contournement de Nonancourt / Saint-Rémy-sur-Avre /
Saint-Lubin-des-Joncherets et contournement de Dreux

LE TRACÉ PRIVILÉGIÉ

LES POINTS D'ÉCHANGES PRIVILÉGIÉS

- ▲ Points d'échanges 1A
Raccordement à la RN 154 et à la RN 12
Option 2 : 1 point d'échanges à proximité du giratoire «des Anglals»
(variante Buray Est)
- Point d'échanges 1B
Desserte de Saint-Lubin-des-Joncherets via RD 11-1
- Point d'échanges 1D
Accès à Marville-Moutiers-Brûlé et Dreux Sud via la RN 154 actuelle
- ▲ Points d'échanges 1E
Nœud autoroutier A 154 - RN 12
Option 2 : positionnement à l'est de Louvilliers (variante Louvilliers Est)
- Point d'échanges 1F : diffuseur existant
Liaison RD 928 - RN 12
- Point d'échanges 1G
Accès à Dreux Nord via la rue Wilson
- Point d'échanges 1H
Liaison RN 154 - RN 12

LES ROUTES :

- Routes Nationales
- Routes Départementales
- Autoroutes

LE FUSEAU PRÉFÉRENTIEL DE PASSAGE :

Le tracé et le dispositif de points d'échanges présentés ici constituent la solution privilégiée par la DREAL Centre au regard des résultats d'études et des avis recueillis depuis le début de la concertation sur le projet en 2012.

CHACUN EST INVITÉ À DONNER SON AVIS SUR CETTE SOLUTION, SUR L'ENSEMBLE DES TRACÉS ET SUR LES POINTS D'ÉCHANGES ÉTUDIÉS.

www.154-12.centre.gouv.fr



RN 154 et RN 12

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT À 2X2 VOIES PAR MISE EN CONCESSION AUTOROUTIÈRE

10 décembre 2014 - 13 février 2015

LA CONCERTATION SUR LES HYPOTHÈSES DE TRACÉS ET LE DISPOSITIF DE POINTS D'ÉCHANGES

Secteur Dreux - Chartres

Le nouvelle autoroute réutilisera la 2x2 voies existante



Sur ce tronçon long de 20 km environ, la RN 154 est déjà aménagée à 2X2 voies. Pour mettre aux normes autoroutières cette route, les modifications projetées sont les suivantes :

- suppression des points d'accès actuels;
- aménagement d'un nouveau diffuseur sur la RD 26;
- rectifications ponctuelles de la hauteur de la route;
- mise aux normes des bandes d'arrêt d'urgence;
- aménagements complémentaires permettant un traitement des eaux de chaussées.



www.154-12.centre.gouv.fr



RN 154 et RN 12

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT À 2X2 VOIES PAR MISE EN CONCESSION AUTOROUTIÈRE

10 décembre 2014 - 13 février 2015

LA CONCERTATION SUR LES HYPOTHÈSES DE TRACÉS ET LE DISPOSITIF DE POINTS D'ÉCHANGES

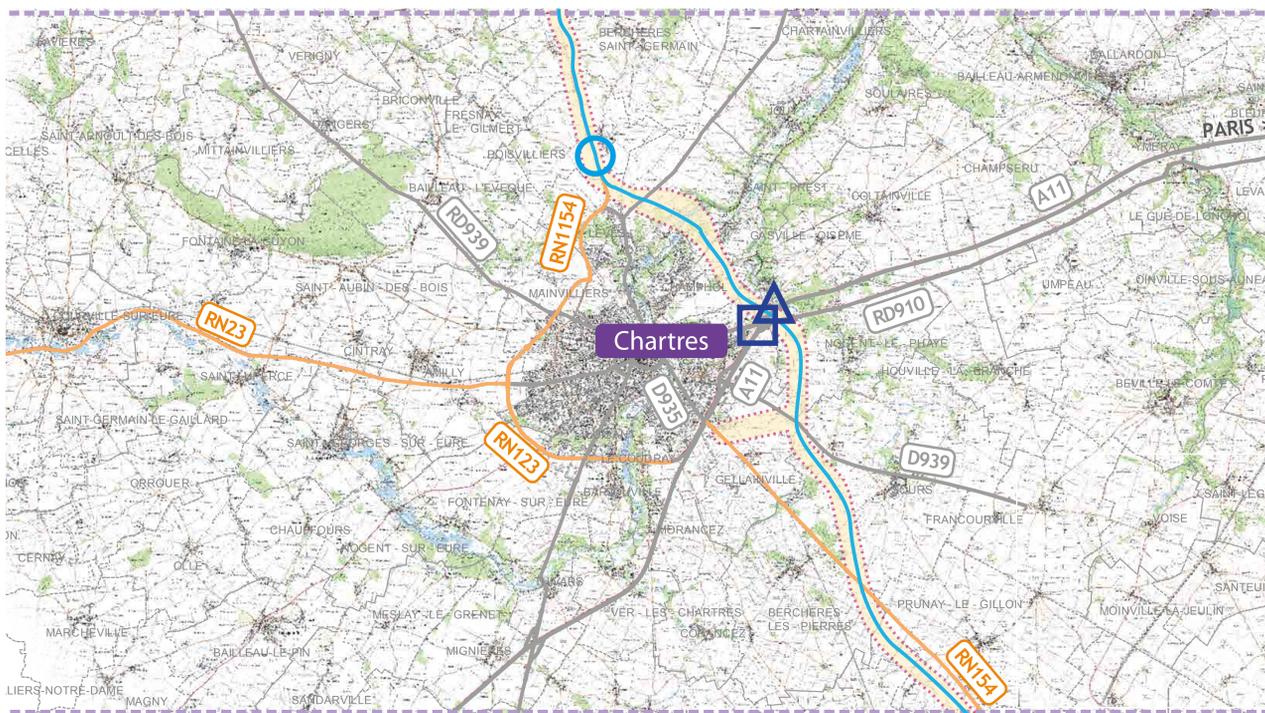
Secteur Chartres

Le tracé et le dispositif de points d'échanges privilégiés à l'issue des études

Le tracé privilégié pour le passage de la nouvelle autoroute est composé de la variante Saint-Prest Ouest. Plus éloignée des premières habitations, elle permet de limiter les nuisances acoustiques.

2 points d'échanges seraient à associer à ce tracé :

- 1 diffuseur serait créé avec la RN 154 à hauteur de Poisvilliers ;
- Le second point d'échanges sera composé d'1 nœud autoroutier aménagé entre le projet et l'A 11 et associé au diffuseur existant.



SECTEUR 3 : CHARTRES
Cantonnement de Chartres,
intégration des aménagements existants et
recherche d'une solution de raccordement à l'A 11

LE TRACÉ PRIVILÉGIÉ

LES POINTS D'ÉCHANGES

- Point d'échanges 3A
Raccordement à la rocade Ouest et accès au nord de l'agglomération
- Point d'échanges 3B : un nœud autoroutier (liaison A 11 - A 154)
et un diffuseur existant sur l'autoroute A 11

LES ROUTES :
Routes Nationales
Routes Départementales
Autoroutes

**LE FUSEAU PRÉFÉRENTIEL
DE PASSAGE :**



Le tracé et le dispositif de points
d'échanges présentés ici constituent
la solution privilégiée par la DREAL
Centre au regard des résultats
d'études et des avis recueillis
depuis le début de la concertation
sur le projet en 2012.

**CHACUN EST INVITÉ À DONNER
SON AVIS SUR CETTE SOLUTION,
SUR L'ENSEMBLE DES TRACÉS ET
SUR LES POINTS D'ÉCHANGES
ÉTUDIÉS.**



www.154-12.centre.gouv.fr

RN 154 et RN 12

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT À 2X2 VOIES PAR MISE EN CONCESSION AUTOROUTIÈRE

10 décembre 2014 - 13 février 2015

LA CONCERTATION SUR LES HYPOTHÈSES DE TRACÉS ET LE DISPOSITIF DE POINTS D'ÉCHANGES

Secteur Chartres Sud - A 10

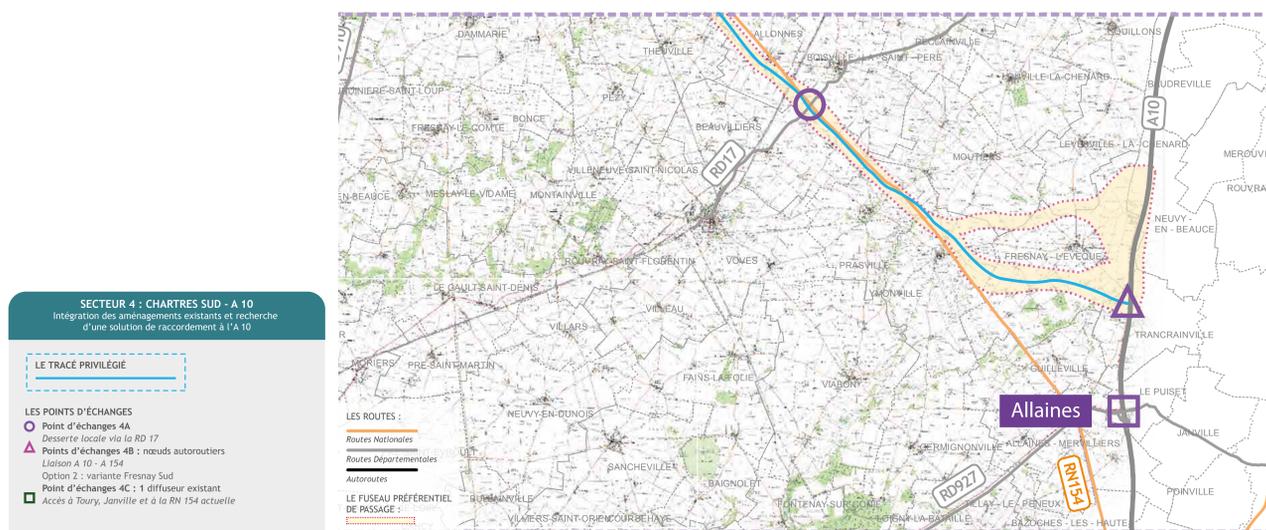
Le tracé et le dispositif de points d'échanges privilégiés à l'issue des études

Le tracé privilégié pour le passage de la nouvelle autoroute est composé des variantes Ymonville Ouest et Fresnay Sud. La première assure le maintien des activités de carrières et respecte l'emprise déjà réservée aujourd'hui pour la nouvelle autoroute. La seconde apparaît comme la plus économique grâce à la réutilisation de la déviation existante d'Ymonville. Elle est également la moins consommatrice de terres agricoles. Le passage à proximité des zones

urbanisées amène à prévoir un traitement particulier de l'insertion paysagère et des mesures de protection acoustique.

3 points d'échanges seraient à associer à ce tracé :

- 1 diffuseur existant sera réutilisé ;
- 1 nœud autoroutier et 1 diffuseur seraient créés.



Le tracé et le dispositif de points d'échanges présentés ici constituent la solution privilégiée par la DREAL Centre au regard des résultats d'études et des avis recueillis depuis le début de la concertation sur le projet en 2012.

CHACUN EST INVITÉ À DONNER SON AVIS SUR CETTE SOLUTION, SUR L'ENSEMBLE DES TRACÉS ET SUR LES POINTS D'ÉCHANGES ÉTUDIÉS.



www.154-12.centre.gouv.fr



RN 154 et RN 12

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT À 2X2 VOIES PAR MISE EN CONCESSION AUTOROUTIÈRE

10 décembre 2014 - 13 février 2015

LA CONCERTATION SUR LES HYPOTHÈSES DE TRACÉS ET LE DISPOSITIF DE POINTS D'ÉCHANGES

S'informer, s'exprimer et échanger
avec la DREAL Centre

4 réunions publiques

Le 11 décembre 2014 à 19h30, à Saint-Rémy-sur-Avre
(Gymnase OSCAR, avenue du Pré de l'Église)
Le 15 décembre 2014 à 19h30, à Ymonville
(Salle des Fêtes, rue du Stade)
Le 13 janvier 2015 à 19h30, à Dreux
(CinéCentre, 5 place Champ de Foire)
Le 16 janvier 2015 à 19h30, à Chartres
(CHARTREXPO, Salle SPIRE, rue Jean Mermoz)

12 expositions

- Mairie de Nonancourt
- Mairie de Saint-Rémy-sur-Avre
- Mairie de Saint-Lubin-des-Joncherets
- Mairie de Louvilliers-en-Drouais
- Mairie de Garnay
- Hôtel d'Agglomération de Dreux
- Mairie de Tremblay-les-Villages
- Mairie de Saint-Prest
- Mairie de Chartres
- Mairie de Sours
- Mairie de Boisville-la-Saint-Père
- Mairie de Fresnay-l'Évêque

À côté de chaque exposition, vous retrouverez l'ensemble des documents supports de la concertation ainsi qu'une urne permettant de déposer votre avis. Des permanences de la DREAL Centre sont également programmées par demi-journées sur ces lieux d'expositions et suivant les horaires d'ouverture des mairies*.

(a-m) : après-midi ; (m) : matin

SEMAINE 1 du 15 au 19 décembre 2014	15/12	16/12	17/12	18/12	19/12
	a-m	a-m	a-m	m	m
SEMAINE 2 du 19 au 23 janvier 2015	19/01	20/01	21/01	22/01	23/01
	m	a-m	a-m	a-m	m
SEMAINE 3 du 02 au 06 février 2015	02/02	03/02	04/02	05/02	06/02
	a-m	a-m		m	a-m
SEMAINE 4 du 09 au 13 février 2015	09/02	10/02	11/02	12/02	13/02
	m	a-m	a-m	a-m	a-m

*Retrouvez les heures exactes des permanences sur le site internet du projet.

Le site du projet

www.154-12.centre.gouv.fr

Le site Internet du projet vous informe en continu et propose en téléchargement l'ensemble des documents supports de la concertation. Il permet de contacter et/ou questionner à tout moment la DREAL Centre ainsi que le garant de l'information et de la concertation (Monsieur Jean-Yves Audoin²) via des formulaires d'expression.

Les documents supports de la concertation

LE DOCUMENT D'INFORMATION

Ce document de 8 pages présente de façon synthétique les éléments portés à la concertation ainsi que l'ensemble des modalités. Il comporte un coupon d'expression pré-affranchi permettant à chacun de donner son avis. Il est :

- mis à disposition dans votre mairie ou lors des réunions publiques ;
- distribué dans votre boîte aux lettres (pour les communes traversées par le fuseau préférentiel¹) ;
- téléchargeable sur le site Internet du projet.

LE DOSSIER DE CONCERTATION

Ce dossier présente le détail de l'analyse des différentes solutions de tracés et de points d'échanges. Il est :

- consultable dans votre mairie ;
- téléchargeable sur le site Internet du projet ;
- envoyé sur demande écrite formulée auprès de la DREAL Centre.

¹ LA LISTE DES COMMUNES EST PRÉSENTÉE DANS LE DOCUMENT D'INFORMATION ET DANS LE DOSSIER DE CONCERTATION.

² LES MODALITÉS DE CONTACT DU GARANT SONT PRÉSENTÉES DANS LE DOCUMENT D'INFORMATION ET LE DOSSIER DE CONCERTATION.

Nous écrire

DREAL Centre - SDIT, 5 avenue Buffon, CS 96407,
45064 Orléans Cedex 2

did.sditi.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr



www.154-12.centre.gouv.fr